

3 C
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 199 575 euros
Siège social : 168 rue des Grives
SAINTE MARIE SUR MER
44210 PORNIC
493 029 896 RCS SAINT NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
LE TREIZE SEPTEMBRE,
A neuf heures,

Les associés de la société 3 C, société à responsabilité limitée au capital de 1 199 575 euros, divisé en 239 915 parts de 5 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation verbale de la gérance, tous les associés étant présents et ayant donné leur accord.

Sont présents :

Monsieur Gérald HEULIEZ, titulaire de 62 287 parts sociales en pleine propriété
et de 177 278 parts sociales en usufruit
Madame Sonia HEULIEZ, titulaire de 78 parts sociales en pleine propriété
et de 222 parts sociales en usufruit
Madame Lucile HEULIEZ, titulaire de 25 parts sociales en pleine propriété
et de 88 750 parts sociales en nue-propriété
Madame Mathilde HEULIEZ, titulaire de 25 parts sociales en pleine propriété
et de 88 750 parts sociales en nue-propriété

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérald HEULIEZ, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **LECTURE DU RAPPORT DE LA GERANCE,**
- **TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL,**
- **MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS,**
- **POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES.**

LM GH
HH SH

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer, à compter de ce jour, soit le 13 septembre 2024, le siège social du 168 rue des Grives - SAINTE MARIE SUR MER 44210 PORNIC au :

**28 rue Neptune
44210 PORNIC**

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES ASSOCIÉS.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts sociaux dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIEGE »

Le siège social est fixé au 28 rue Neptune 44210 PORNIC. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES ASSOCIÉS.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

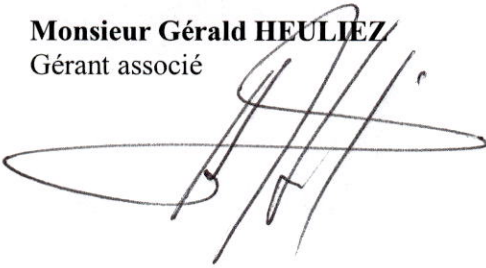
CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES ASSOCIÉS.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

GH M#
LH SH

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents.

Monsieur Gérald HEULIEZ
Gérant associé



Madame Sonia HEULIEZ
Associée



Madame Mathilde HEULIEZ
Associée



Madame Lucile HEULIEZ
Associée

